

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le vingt-sixième (26^{ième}) jour du mois de septembre 2011, à dix-huit heures (18h00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Antonin Tremblay et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Messieurs les conseillers Marc-André Jean et Gilles Harvey étant absents.

Est aussi présente: madame Sylvie Foster, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Les sujets de l'ordre du jour sont :

1. Financement du règlement d'emprunt numéro 127 (caserne et achat du camion citerne) :
 - a) adjudication d'un financement par billets à la suite d'une demande d'appel d'offres publique ;
 - b) résolution de concordance et de courte échéance.
2. Ratifier l'engagement d'un surveillant de chantier pour le projet de réfection du quai de Port-au-Persil.
3. Projet cour d'école : demande de la Commission scolaire de Charlevoix pour exécuter les travaux d'excavation.
4. Conclusion d'un protocole d'entente avec le Carrefour d'Accès Communautaire Internet (CACI) pour l'utilisation du local adjacent à la bibliothèque.
5. Engagement d'un ingénieur en structure pour le projet du centre de conditionnement physique,
6. Sinistre des 28 et 29 août à Port-au-Persil :
 - a) demande d'appel d'offres publique pour réaliser les travaux de restauration du chemin de Port-au-Persil ;
 - b) demande d'expertise hydrique auprès du ministère de la Sécurité Publique du Québec ;
 - c) demande au ministère des Transports pour faire une étude en vue de solutionner la stabilisation permanente des terrains.

Rés # 11-09-33 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-09-34 ADJUDICATION D'UN FINANCEMENT PAR BILLET

Il est proposé par monsieur Antonin Tremblay, appuyé par monsieur Vincent Dufour et résolu unanimement :

Que, la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Desjardins De L'Estuaire pour son emprunt du 3 octobre 2011 au montant de 365 700\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 127, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

13 100\$	3,44000%	3 octobre 2012
13 500\$	3,44000%	3 octobre 2013
13 900\$	3,44000%	3 octobre 2014
14 500\$	3,44000%	3 octobre 2015
310 700\$	3,44000%	3 octobre 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Rés # 11-09-35 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
ATTENQU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 127, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets un montant total de 365 700\$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Claude Poulin, appuyé par monsieur Antonin Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU' un emprunt par billets au montant de 365 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 127 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Sylvain Tremblay et la secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ;

QUE les billets soient datés du 3 octobre 2011 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	13 100 \$
2013	13 500 \$
2014	13 900 \$
2015	14 500 \$
2016	14 900 \$ (à payer en 2016)
2016	295 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Siméon émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 octobre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 127, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés#11-09-36 ENGAGEMENT DU SURVEILLANT DE CHANTIER RÉFECTION DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher monsieur René Brisson comme surveillant de chantier pour le projet de réfection du quai de Port-au-Persil. Ce dernier sera rémunéré à taux horaire de 30 \$ et un montant forfaitaire de 25 \$ lui sera alloué à titre de frais de déplacements (aller et retour).

Rés#11-09-37 PROJET COUR D'ÉCOLE

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que, suite à la demande de la Commission Scolaire de Charlevoix, la Municipalité de Saint-Siméon prenne en charge les travaux d'excavation du terrain en vue d'installer des balançoires. Les travaux consistent à excaver 36 pieds X 28 pieds X 14 pouces de profondeur, incluant le remplissage du terrain (environ 2 voyages de sable). Cette participation est un complément de l'aide financière accordée le 4 juillet 2011, résolution #11-07-20. Ces travaux seront exécutés simultanément que nos travaux de réaménagement du terrain de soccer à l'automne 2011.

Rés#11-09-38 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CACI

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à conclure un protocole d'entente avec la Centre d'accès communautaire internet (CACI) pour le renouvellement de l'utilisation d'un local au 505, rue Saint-Laurent à Saint-Siméon pour un (1) an. Le coût mensuel de location sera de 100 \$.

Rés#11-09-39 ENGAGEMENT D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE POUR LE PROJET DE CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de « Groupe Génétique », suite à son offre de services professionnels datée du 9 septembre 2011, en vue de préparer le devis technique et les dessins d'atelier pour un appel d'offres publique. Le coût total des honoraires est estimé à 6 244 \$, estimé sur une base forfaitaire. Toute modification d'envergure du projet sera couverte par la tarification suivante :

- Ingénieur senior spécialisé : 88 \$/h
- Technicien spécialisé : 83 \$/h
- Déplacements : 310 Km au taux de .42¢/km.

Rés#11-09-40 APPEL D’OFFRES POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX DE RÉPARATION DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL (SINISTRE)

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder à une demande d’appel d’offres publiques pour les travaux de réparations du chemin de Port-au-Persil suite au sinistre des 28 et 29 août 2011.

Rés#11-09-41 DEMANDE D’EXPERTISE HYDRIQUE AUPRÈS DU MSP ET DU MTQ (SINISTRE DE PORT-AU-PERSIL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon est aux prises avec un problème de stabilisation de terrain dans le secteur du chemin de Port-au-Persil;

ATTENDU QU’ une partie du chemin de Port-au-Persil s’est effondrée à quatre (4) reprises lors de pluies diluviennes soit en : 1987, 1996, 2005 et 2011;

ATTENDU QUE depuis 1993, le ministère des Transports du Québec a remis, de par le Projet de loi 57, intitulé *Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives*, l’entretien tant estival que hivernal de plusieurs infrastructures, dont le chemin de Port-au-Persil, en décentralisant le réseau routier et en modifiant la classification fonctionnelle;

ATTENDU QU’ un pont y est aménagé pour permettre à la rivière de Port-au-Persil de s’écouler librement dans le fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ce pont a été construit et est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les conditions climatiques de ces dernières années causent des dommages majeurs à nos infrastructures municipales et aux propriétés privées du secteur;

ATTENDU QUE ces catastrophes mettent en péril la sécurité des usagers et des propriétaires de terrains des zones ciblées et contiguës;

ATTENDU QUE même si le ministère de la Sécurité publique participe financièrement à la restauration des dommages, la municipalité doit quant même déboursier une somme représentant environ 30 % des coûts des travaux jugés admissibles, montant considéré comme étant sa participation financière;

ATTENDU QUE près d’un (1) million de dollars a été dépensé par notre municipalité, jusqu’à ce jour, pour remettre les lieux en état à la suite de dommages causés par des pluies diluviennes;

ATTENDU QUE les dépenses jugées admissibles par le ministère de la Sécurité publique se limitent à remettre les lieux en état et non à injecter des sommes pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE le 31 août dernier, la MRC de Charlevoix-Est a adopté la résolution numéro 11-08-28, demandant au ministère de la Sécurité publique de cartographier la plaine inondable de la rivière de Port-au-Persil, plus précisément dans le secteur du hameau, afin de pouvoir accroître la sécurité des citoyens et de contrôler les usages autorisés relatifs aux risques qui seront identifiés dans ce secteur et/ou de procéder à un redressement du cours d’eau afin de contrer les inondations;

ATTENDU QUE nous avons tenu une rencontre le 20 septembre dernier avec les principaux intervenants soient:

- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- la MRC de Charlevoix-Est;
- un représentant de notre députée provinciale;
- la firme d'ingénieurs-conseils Roche Ltée;
- le conseil municipal;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Steeve Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'adresser une demande auprès des ministères ci-après :

- le ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile de la région de la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Nunavik;
- le ministère des Transports du Québec;

afin d'expertiser sur cette problématique, dans le but de trouver une solution permanente pour éviter la déstabilisation des terrains dans ce secteur et ainsi corriger le ou les problèmes engendrant susdits dommages.

2. Que le conseil municipal demande aussi à ce qu'un comité comprenant des représentants des organismes ci-après, soit formé :

- le ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile de la région de la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Nunavik;
- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction régionale de Québec;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire.

3. De demander à la MRC de Charlevoix-Est de nous appuyer dans nos démarches.

- c.c.
- M. Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique
 - Mme France-Sylvie Loïselle, ministre de la Sécurité publique, Direction régionale de la Sécurité civile de la région de la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Nunavik;
 - M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
 - M. André Nadeau, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
 - M. Pierre Moreau, ministre des Transports;
 - M. Rémy Guay, ministre des Transports;
 - M. Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
 - M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire;
 - Mme Pauline Marois, députée provinciale du comté de Charlevoix;
 - M. Jonathan Tremblay, député fédéral du comté de Montmorency – Charlevoix - Haute Côte-Nord;
 - M. André Gélinas, ing. Groupe-conseil Roche Ltée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions sur les sujets relatifs à la présente séance extraordinaire est réservée au public. Elle débute à et prend fin à 18 h16 (aucune question).

Rés # 11-09-41 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance. Il est 18 h16.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale/secrétaire-trésorière